

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice	27		
Nombre de membres présents	20		
Nombre de suffrages exprimés	24		
VOTES : Contre	0	Pour	24
Date de convocation :	04/12/2025		

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire.

Objet : Les crédits budgétaires inscrits en dépense de fonctionnement pour un montant de 180 000.00 € à l'article 6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations sont insuffisants au regard des achats de biens amortissables effectués dans le courant de l'année 2025 et à venir (avant le 31/12/2025). Une augmentation de crédits d'un montant de 20 000.00 € est donc nécessaire. Il y a donc lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60631-020 : Fournitures d'entretien	5 000.00 €	
D 61228-020 : Autres	5 000.00 €	
D 615221-020 : Entretien, réparations bâtiments publics	5 000.00 €	
D 615231-845 : Entretien, réparations voiries	5 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20 000.00 €	
D 6811-020 : Dot. amort. immos incorporelles		20 000.00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		20 000.00 €
D 2188-020 : DIVERS		20 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		20 000.00 €
R 28188-01 : Autres immo. corporelles		20 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		20 000.00 €

Signataires :

Certifié exécutoire par Madame Sophie RADREAU, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/12/2025 et de la publication le 27/12/2025.

A BAVANS, le 27/12/2025.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme
Le Maire

Envoyé en préfecture le 27/12/2025
Reçu en préfecture le 27/12/2025
Publié le
ID : 025-212500482-20251210-DM2COMMUNE2025-BF

Berger
Levrault

